

DUERP

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Date de réalisation : 28/01/2025

SPORT SANTE EN LUBERON
N°12796000

SPORT SANTE EN LUBERON
PROVENCE JUDO 115 AVENUE DES DRUIDES, 84400 APT
06 59 02 54 98

SYNTHESE DE L'ÉVALUATION

Unité(s) de travail	Cotation des risques			
	Mineur 	Modéré 	Important 	Critique 
AGENT DEVELOPPEMENT ET EDUCATEUR SPORTIF 1 salarié	-	2 risques	<ul style="list-style-type: none"> • Manutention de charges • Travail sur écran • Electrique • Températures extrêmes • Epidémique, pandémie • Déplacement en véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> • Chutes de plain pied, heurts, glissade, trébuchement

Retrouvez plus de détail sur les risques à la section « Évaluation des risques ». Pour comprendre le calcul de la cotation, consultez la notice d'information en fin de document.

SOMMAIRE

1. PLAN D'ACTION

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

3. ÉVALUATION DES RISQUES AGENT DEVELOPPEMENT ET EDUCATEUR SPORTIF

4. NOTICE D'INFORMATION

1 PLAN D'ACTION

Action(s) de prévention à mettre en place	Unité(s) de travail	Responsable
Période non renseignée		
• risque incendie - manoeuvre avec les extincteurs	Action globale à l'entreprise	L'employeur
• chauffage supplémentaire	Action globale à l'entreprise	L'employeur

2 INFORMATIONS GENERALES

2.1 Informations administratives

Activité (code NAF) : Activités des centres de culture physique (93.13Z)

Convention collective : 2511 – Convention collective nationale du sport

SIRET : 79451955300034

Adresse : PROVENCE JUDO 115 AVENUE DES DRUIDES, 84400 APT

Téléphone : 06 59 02 54 98

Présence d'un CSE: Non

2.2 Informations sur les salariés

Effectif : 1 salarié, dont 0 homme et 1 femme

Type de contrat : 1 CDI

Type de suivi : 1 SIR, 0 SIA, 0 suivi individuel

2.3 Activité de l'entreprise

Description de l'activité :

enseignement des activités physiques adaptées pour tous les ages

2.4 Accidents du travail et maladies professionnelles

Nombre d'accidents du travail déclarés (au cours de l'année passée) : 0

Nombre d'accidents du travail ayant fait l'objet d'un arrêt de travail de plus de 3 jours : 0

Nombre de maladies professionnelles reconnues (au cours de l'année passée) : 0

2.5 Situations particulières

Des salariés mineurs réalisent-ils des travaux réglementés ? NON

2.6 Locaux et équipements

Description des locaux :

nous travaillons dans plusieurs lieux : salles des fetes, plan d'eau, stade, en pleine nature

Équipements présents :

- Vestiaires
- Sanitaires

Des vêtements professionnels sont-ils mis à disposition des salariés ? NON

Le nettoyage des vêtements professionnels est-il assuré par l'entreprise ? NON

Équipements de ventilation :

- Des voies d'aération naturelle (fenêtre, ouverture sur l'extérieur ...)

L'entretien des locaux est-il réalisé par une entreprise extérieure ? NON

Entretien des locaux :

un agent d'entretien salarié de l'association Provence Judo s'occupe de l'entretien du local du judo club au plan d'eau l'entretien est effectué par des agents de la CCPAL, dans les salles communales par des agents d'entretiens de la commune

Équipements de chauffage :

- Électrique

L'entreprise dispose-t-elle d'une armoire à pharmacie ? OUI

2.7 Sécurité et prévention

Un salarié est-il désigné compétent en protection et prévention ? NON

Conduites pour lesquelles les salariés sont suffisamment informés :

- Évaluation et correction de la situation
- Sécurisation de la victime
- Sécurisation des lieux de travail
- Aspects administratifs

Rôles présents dans l'entreprise :

en tant qu'éducateur sportif nous devons être à jour avec le brevet de secourisme PSC1

3 ÉVALUATION DES RISQUES

3.1 AGENT DEVELOPPEMENT ET EDUCATEUR SPORTIF

Nombre de salariés associés : 1

Risque	Observation du risque	Action(s) planifiée(s)
<p>Manutention de charges Risque important </p> <p>Fréquence 3/4 Gravité 3/4 Maîtrise 40%</p>	<p>Détail du risque : déplacement d'haltères, de step, de trampoline et de charges selon les séances</p> <hr/> <p>Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et/ou formation des salariés aux causes de Troubles Musculo Squelettiques ★ • Favoriser le travail en binôme, l'entraide </p>	—

Risque	Observation du risque	Action(s) planifiée(s)
<p>Travail sur écran Risque important</p> <p>Fréquence 3/4 Gravité 3/4 Maîtrise 60%</p>	<p>Détail du risque : problème aux yeux, maux de tête</p> <hr/> <p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les salariés sur les bonnes pratiques du travail sur poste informatisé • mettre en place des sièges de bureaux adaptés 	<p>—</p>
<p>Travail isolé Risque modéré</p> <p>Fréquence 3/4 Gravité 2/4 Maîtrise 60%</p>	<p>Détail du risque : pas de possibilité de faire tous notre travail sur site. Télé travail depuis le domicile. Donc seule</p> <hr/> <p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et communiquer les procédures à suivre (organisation, consignes d'intervention, consignes en cas d'urgence...) • Organiser les interventions de travail isolé (diminution du temps et de la fréquence d'intervention, nature des travaux, interdiction des travaux dangereux...) 	<p>—</p>

Risque	Observation du risque	Action(s) planifiée(s)
<p>Electrique Risque important</p> <p>Fréquence 3/4 Gravité 3/4 Maîtrise 40%</p>	<p>Détail du risque : Certaines prises ne sont pas fixées correctement sur les murs</p> <hr/> <p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir l'habilitation électrique spécifique  • Vérification de l'état des prises électriques et des câbles avant de brancher un appareil sur le secteur • Entretien et vérification des installations électriques par des personnes compétentes et en respectant les délais réglementaires (28 novembre 2024)  <p>Réalisation de l'entretien et vérification effectués par la Mairie APT</p>	—
<p>Ambiance sonore Risque modéré</p> <p>Fréquence 3/4 Gravité 2/4 Maîtrise 60%</p>	<p>Détail du risque : travail en musique sur l'intégralité de nos séances collectives.</p> <hr/> <p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et/ou formation des salariés aux dangers liés au bruit 	—

Risque	Observation du risque	Action(s) planifiée(s)
<p>Températures extrêmes Risque important </p> <p>Fréquence 3/4 Gravité 3/4 Maîtrise 40%</p>	<p>Détail du risque :</p> <p>Pratiquement pas de chauffage selon les moments de la journée. Température pouvant descendre à 13 degrés en position assise à un bureau</p>	<p>—</p>
<p>Epidémique, pandémique Risque important </p> <p>Fréquence 4/4 Gravité 3/4 Maîtrise 60%</p>	<p>Détail du risque :</p> <p>travail avec beaucoup de personnes qui peuvent être porteuses de maladies</p> <hr/> <p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un renouvellement régulier de l'air afin de prévenir une épidémie • Modifier l'organisation du travail afin de prévenir une épidémie • Respect des gestes barrières afin de prévenir une épidémie • Sensibiliser les salariés à la conduite à tenir en cas de symptômes afin de prévenir une épidémie 	<p>—</p>

Risque	Observation du risque	Action(s) planifiée(s)
<p>Déplacement en véhicule Risque important </p> <p>Fréquence 3/4 Gravité 4/4 Maîtrise 60%</p>	<p>Détail du risque : Certaines de nos séances s'effectuent dans des lieux différents</p> <hr/> <p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation et sensibilisation des salariés au risque routier • Interdiction de téléphoner au volant et protocole de communication • Organisation des déplacements • Vérification régulière de la validité des permis de conduire 	<p>—</p>
<p>Chutes de plain pied, heurts, glissade, trébuchement Risque critique </p> <p>Fréquence 4/4 Gravité 3/4 Maîtrise 40%</p>	<p>Détail du risque : Des escaliers sont présents dans l'ensemble du bâtiment. Risque de chute importantes</p>	<p>—</p>

3.2 Actions de prévention globales à l'entreprise

Nombre de salariés associés : 1

Actions réalisées	Actions planifiées
-	• risque incendie - manoeuvre avec les extincteurs • chauffage supplémentaire

4 NOTICE D'INFORMATION

Qu'est-ce que le DUERP ?

Le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) a pour objectifs de mettre en place une démarche de prévention dans l'entreprise, et de diminuer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

La réglementation impose à tous les employeurs de mettre à jour leur DUERP à chaque modification des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail. Les entreprises de plus de 11 salariés doivent le mettre à jour au minimum chaque année (cf. Article R4121-1)

Comment est-il réalisé ?

1) L'évaluation des risques

L'évaluation des risques est faite grâce à un système de cotation qui permet d'évaluer l'importance des risques (niveau de dangerosité). La cotation aide l'employeur à prioriser les actions de prévention à réaliser.

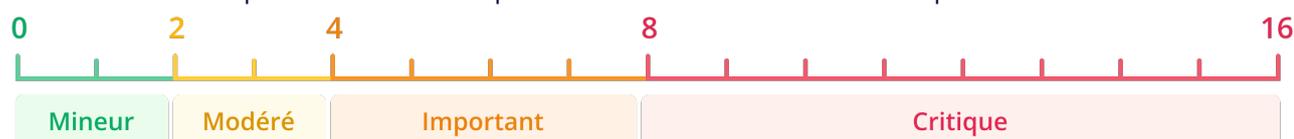
Méthode de calcul

La cotation est calculée via la règle : Fréquence x Gravité x Maîtrise.

Fréquence La fréquence d'exposition au risque (De 1 faible à 4 élevée)	Gravité La gravité des dommages potentiels (De 1 faible à 4 élevée)	Maîtrise du risque Obtenu via les actions de prévention réalisées (De 1 inexistante à 0.25 élevée)
---	--	---

Comprendre le résultat

Le résultat est compris entre 1 et 16 et permet d'estimer la cotation du risque.



Exemple

Jean est livreur. Il est exposé au port de charge lourdes plusieurs fois par jour. Jean a reçu une formation pour sa posture mais il n'a pas de chariot à sa disposition.

La cotation est estimée à 6, le risque est donc important.

Fréquence - Très fréquente	4
Gravité - Moyenne	2
Maîtrise - Bonne	0.5
Résultat obtenu	4

NB : La maîtrise des risques est exprimée en pourcentage dans la section « Évaluation des risques ». Elle estime à combien de pour cent le risque est maîtrisé grâce aux actions de prévention réalisées :

$$M \ 1/4 \ (0\%) = 1$$

$$M \ 2/4 \ (30\%) = 0.75$$

$$M \ 3/4 \ (60\%) = 0.5$$

$$M \ 4/4 \ (100\%) = 0.25$$

2) La mise en place d'un plan d'action

Le plan d'action correspond à l'ensemble des actions de prévention que l'employeur souhaite mettre en place suite à la réalisation de son DUERP. Il a pour but de maîtriser les risques dans le temps : chaque action de prévention est planifiée avec un ordre de priorité.